

RÉSOLUTION
2025-0916-35

Extrait du procès-verbal d'une réunion ordinaire du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL), tenue à la bibliothèque municipale de Saint-Colomban, le mardi 16 septembre 2025, de 9 h 30 à 12 h 30.

2025-0916-35 | Demande d'intervention - Réseaux d'aqueducs privés abandonnés par Aqua-Gestion – Région des Laurentides

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont reconnues officiellement comme des gouvernements de proximité depuis 2016 ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a délivré au fil des ans des autorisations d'exploitation de réseaux d'aqueducs privés sans imposer de garanties financières ni de mécanismes assurant la continuité du service et la modernisation des infrastructures;

ATTENDU QUE le 3 mars 2025, la société Aqua-Gestion a annoncé son retrait de ses obligations, abandonnant la gestion de 22 réseaux d'aqueducs privés, touchant notamment 11 villes du territoire des Laurentides, ainsi que la Ville de Rigaud;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec n'a exigé aucun fonds de contingence à la société Aqua-Gestion afin de réaliser un entretien et la mise à niveau des infrastructures, et de répondre aux imprévus;

ATTENDU QUE le MELCCFP a imposé par ordonnance aux municipalités locales concernées la gestion provisoire de ces réseaux privés, transférant ainsi une **responsabilité lourde et coûteuse sans consultation préalable ni compensation adéquate**;

ATTENDU QUE l'eau potable étant un besoin essentiel, le gouvernement du Québec avait la responsabilité de réaliser les inspections, de prendre les mesures nécessaires afin que l'eau distribuée respecte les exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable Q-2, r. 40*, et de veiller au maintien d'infrastructures adéquates;

ATTENDU QUE cette situation fragilise les municipalités touchées quant à leur capacité financière d'assumer durablement la gestion de tels réseaux.

Il est

Proposé par : M. Marc L'Heureux, préfet de la MRC des Laurentides, maire de Brébeuf

Appuyé par : M. Xavier-Antoine Lalande, préfet de la MRC de La Rivière-du-Nord, maire de Saint-Colomban

DE DEMANDER au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'ajouter un commissaire-enquêteur supplémentaire afin d'accélérer la charge de travail actuelle, qui est de 3 à 4 dossiers traités en parallèle.;

DE RÉITÉRER au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) l'importance de maintenir une collaboration avec toutes les parties prenantes entre le gouvernement, les municipalités et les citoyens, dans un esprit de coopération et de responsabilité tripartite, afin de trouver des solutions adaptées aux réalités de chacun des territoires.

DE DEMANDER au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de définir clairement la notion de « lever la main » afin d'identifier formellement les cas où des repreneurs (privés, coopératives de citoyens desservis ou

PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA RÉGION DES LAURENTIDES (CPLERL)

RÉSOLUTION
2025-0916-35

municipalités) manifestent leur volonté de reprendre un réseau, permettant ainsi un traitement accéléré de la procédure de reprise;

DE TRANSMETTRE aux ministères de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Sonia Bélanger, aux députés concernés, aux directions régionales du MELCCFP et du MAMH, au président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), aux municipalités et MRC de la région des Laurentides, ainsi qu'au Protecteur du citoyen.



Scott Pearce
Président



Christian Côté
Secrétaire

Ce 16^e jour du mois de septembre, deux mille vingt-cinq.